



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE Campagne 2026

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de renseignements permettra aux membres du jury de saisir au mieux le profil de votre commune à partir des informations que vous aurez renseignées.

Ce document, première étape dans le processus de labellisation, vous servira de référence. Une fois que votre commune sera labellisée, vous devrez le mettre à jour, tous les trois ans, lors de la visite du jury régional.

Ce document s'adresse aussi bien aux petites communes qu'aux grandes villes ; vous ne serez pas concernés par toutes les questions.

Vous n'avez pas recensé tout votre patrimoine végétal ; notez les éléments dont vous avez connaissance. Pour les éléments manquants, cela vous fera des objectifs à atteindre pour les prochaines années.

Favorisez le travail en équipe pour remplir ce document. Ce sera un gage de réussite et de pertinence pour aborder tous les points.

Les informations **surlignées en jaune** sont facultatives pour la candidature à la 1^{ère} fleur. Nous tenons tout de même à vous les indiquer, puisque ce seront les mêmes éléments qui seront demandés par la suite pour les documents des communes labellisées 1, 2 et 3 fleurs.

Une fois toutes vos données complétées, merci de bien vouloir imprimer, signer et envoyer la fiche de renseignements, accompagnée d'un dossier de présentation de votre commune, pour le, au jury départemental, à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Fournir un plan de votre commune et proposer un itinéraire de visite.

L'itinéraire de visite doit permettre au jury de découvrir dans le temps imparti les réalisations communales. Il est nécessaire de diversifier les sites visités (centre-ville, entrées de ville, quartiers d'habitation, parcs et jardins, espaces naturels, cimetière...).

Rappel : l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris devient obligatoire à partir de la labellisation « 1 Fleur » et donne notamment accès à des outils de communication et à un accompagnement personnalisé de la part du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

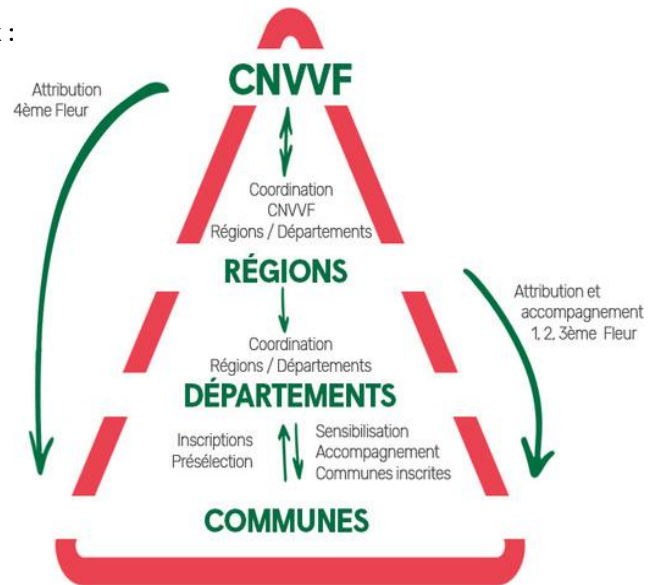
La labellisation « Villes et Villages Fleuris » s'effectue à différents niveaux :

Les **communes** souhaitant intégrer le Label s'inscrivent auprès de leur département.

Les **départements** sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'intégrer le Label.

Les **régions** attribuent les trois premiers échelons du Label (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleur) et sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées 4 Fleurs.

Le **CNVVF** attribue la 4^{ème} Fleur (dernier échelon) et coordonne le processus global de labellisation ainsi que les différentes distinctions : Fleur d'Or, Label Département Fleuri, Prix national de l'Arbre, Prix national de la Diversité Végétale, Prix du jardinage participatif et de l'alimentation durable, Prix national de l'Attractivité Touristique, Prix national de la Mise en Valeur du Patrimoine.



Le Label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté, ...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Classement des communes par catégories :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. de 1 à 499 habitants | 6. de 20 000 à 49 999 habitants |
| 2. de 500 à 999 habitants | 7. de 50 000 à 79 999 habitants |
| 3. de 1 000 à 3 499 habitants | 8. de 80 000 à 119 999 habitants |
| 4. de 3 500 à 9 999 habitants | 9. + de 120 000 habitants |
| 5. de 10 000 à 19 999 habitants | |

POUR VOUS AIDER DANS LA PREPARATION DE VOTRE VISITE, ET DE VOTRE DOSSIER :

- Site internet de l'ARF Centre : <https://arf-centre.com/> rubrique Label VVF
- Site internet du Label Villes et Villages Fleuris : <https://www.villes-et-villages-fleuris.com/>
- Règlement 2026 : <https://extranet.cnvfv.fr/upload/ressource/f2e9a4238e05b15263b40a34882e3b48105c46ae.pdf>
- Critères d'évaluation : <https://extranet.cnvfv.fr/upload/ressource/825aca79c7f8c224e55f526ee9df21917c60059c.pdf>
- Guide aux communes : <https://extranet.cnvfv.fr/upload/ressource/6a24f094770e822e7352535d74ac732d80a6491a.pdf>

VOTRE COMMUNE

Nom de la commune :

Département :

Région : CENTRE-VAL DE LOIRE

Commune nouvelle : (cocher) OUI NON

Votre candidature concerne : (cocher) l'ensemble du territoire communal une commune déléguée

Population communale :

COORDONNEES ET INTERLOCUTEURS

Adresse de la mairie :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Site :

Nom du Maire :

Email :

Téléphone :

Portable :

Nom du Maire-adjoint en charge des espaces verts :

Email :

Téléphone :

Portable :

Nom du responsable technique en charge du dossier :

(responsable espaces verts, responsable services techniques)

Fonction :

Email :

Téléphone :

Portable :

PATRIMOINE VEGETAL

Les espaces verts et naturels de votre commune peuvent avoir plusieurs configurations et plusieurs usages. Certains espaces pourront être comptabilisés plusieurs fois selon les particularités de votre commune. Par exemple, une surface de jardins partagés située dans un parc sera comptée à la fois dans la rubrique « espaces à caractère horticole (parcs et jardins) » et dans la rubrique « jardins à vocation sociale et pédagogique ».

Surface totale du territoire communal : **ha**

Surface totale des espaces verts naturels présents sur la commune : **ha**

Surface totale des espaces verts naturels gérés par la commune : **ha**

ESPACES A DOMINANTE VEGETALE

Espaces à caractère horticole (parcs et jardins) : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Surface: **ha**

Espaces à caractère naturel : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Surface: **ha**

ARBRES

Arbres (parcs et jardins, arbres isolés, alignements) : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Combien (nombre):

Dont arbres d'alignement : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Combien (nombre):

Boisements communaux : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

POINTS DE FLEURISSEMENT

Massifs de pleine terre : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Combien (préciser si nombre de massifs ou surface cumulée) :

Dont ceux présents dans les parcs et jardins : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Combien (préciser si nombre de massifs ou surface cumulée) :

Fleurissement hors-sol : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Combien (nombre) :

Pelouses et couvre-sols : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Surface : : ha

ESPACES A VOCATIONS SPECIFIQUES

Jardins familiaux : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par :

Combien de parcelles (nombre) :

Jardins partagés pédagogiques : (cocher) **Présents sur la commune** **Absents de la commune**

Géré par :

Combien de jardins (nombre) :

Cimetières : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Espaces sportifs : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Surface : ha

Déplacements doux, chemins de randonnées, promenades sportives, etc : (cocher) Présents sur la commune Absents de la commune

Combien (km) : km

Zones d'activités : (rayer ou retirer la mention inutile) Présents sur la commune Absents de la commune

Géré par : (exemples de réponses : services espaces verts ou agents communaux dédiés, autres services, agents communaux polyvalents, entreprise prestataire, bénévoles, échelon supra-communal (agglo, interco, département, région), gestionnaire parapublic, associations,...)

Surface : ha

ACTEURS ET RESSOURCES

Budget global de la commune : €

Budget d'investissement dédié aux espaces verts en 2025 : €

Budget de fonctionnement dédié aux espaces verts en 2025 (hors masse salariale) : €

- dont dédié à l'achat de plantes : %

- dont prestations externalisées : %

Nombre total d'agents du service des espaces verts :

dont (uniquement pour le personne technique) : - catégorie A : - catégorie B : - catégorie C :

Nombre de bénévoles :

Nombre de jours de formation en 2025 :

Nombre de personnes ayant suivi une formation en 2025 :

VOS PRATIQUES

Achats et production de végétaux

Plantes annuelles et bisannuelles (à massif) plantées sur la commune (nombre) :

- dont produites par la commune en 2025 (nombre) :
- dont achetées en 2025 (nombre) :

Plantes vivaces plantées sur la commune (nombre) :

- dont produites par la commune en 2025 (nombre) :
- dont achetées en 2025 (nombre) :

Plantes bulbeuses plantées en 2025 (nombre) :

Achat de plantes labellisées (plante bleue, label rouge, fleurs de France) : OUI NON

Arbustes plantés sur la commune en 2025 (nombre) :

Arbres d'ornement et d'alignement plantés sur la commune en 2025 (nombre) :

Fait à :

En qualité de Maire de la commune,

Le :

Madame ou Monsieur

déclare l'exactitude de ces informations.

(signature et cachet)

Les renseignements contenus dans cette fiche sont nécessaires pour préparer la prochaine visite du jury. Les informations personnelles sont destinées à l'usage exclusif des organisateurs du label. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez à tout moment modifier ces informations en vous adressant à votre jury départemental.